

# COMPTE-RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL DU 20 JUIN 2017

## **RYTHMES SCOLAIRES**

A l'unanimité, et après consultation du conseil d'école, le conseil municipal exprime un vote de souhait pour le retour à la semaine de quatre jours.

## **ACQUISITION DU 6 RUE DE LA MAIRIE**

Le maire explique que cet immeuble est inséré entre deux bâtiments municipaux à vocation associative, tandis que la courette jouxte également un immeuble de la commune à vocation associative.

La municipalité a donc proposé à Promocil de réintégrer cet immeuble dans le patrimoine communal, ce qui semblait logique au regard de cette localisation centrale et de son emplacement au sein d'un ensemble communal bâti.

La municipalité, compte-tenu de ces éléments physiques et architecturaux, aura plusieurs scénarios à sa disposition : affecter ce logement à un usage de service (médical ou autre) ou, à défaut, sa démolition.

Ce projet permettrait ainsi à la commune de poursuivre sa logique de redynamisation-requalification du centre-bourg.

Compte-tenu de l'estimation du service des domaines, à savoir 70 000 € hors frais de notaire,

Compte-tenu de l'accord conclu avec Promocil sur la base de 55 000 €, hors frais de notaire,

Le maire propose aux membres présents de procéder à l'acquisition de cet immeuble pour un montant de 55 000 €, hors frais de notaire.

La proposition est votée à l'unanimité.

## **LOYERS DU CABINET PARA-MEDICAL**

Le conseil adopte les loyers mensuels hors charges pour les trois locaux avec sanitaires PMR et salle d'attente commune :

- 150 € pour le local de 25 m<sup>2</sup> sans les charges,
- 100 € pour le local de 13 m<sup>2</sup> sans les charges
- 120 € pour le local de 15 m<sup>2</sup> sans les charges.

## **SUBVENTION CLASSE VERTE**

La subvention demandée de 775 € pour le séjour au Val Joly est accordée

## **SUBVENTION CLIC 2017**

La décision est reportée dans l'attente d'avoir connaissance des autres participations communales.

## **SUBVENTION HARMONIE COMMUNALE**

La subvention de 5000 € est votée, en complément des 2000 € déjà versés

## **ACCUEIL DE LOISIRS : PARTICIPATION DES PARENTS AUX SORTIES**

Le montant est fixé à 12 € pour la visite au zoo de Maubeuge, 23 € pour le voyage à Bruges et de 6 € pour le déplacement au Val Joly.

## **REMUNERATION DES ANIMATEURS**

Le conseil vote à l'unanimité le salaire de la directrice, celui des moniteurs diplômés et non diplômés, l'indemnité de camping et l'indemnité de surveillant de baignade.

## **CONVENTION D'ADHESION ACTUALISEE POUR LA SANTE ET LA SECURITE AU TRAVAIL**

Le Centre de gestion ayant de plus en plus de mal à trouver des médecins, la commune accepte de modifier la convention avec le Centre et prévoyant la possibilité que l'entretien annuel se fasse avec une infirmière.

## **AVANCEMENTS DE GRADE DE PLUSIEURS AGENTS**

Devant le manque d'informations à la disposition des élus, le vote de cette délibération est reporté en septembre.